



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2023-38

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de développeur économique expert
au pôle Nantes Ouest**

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Nantes Ouest un emploi de développeur économique expert, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Mettre en œuvre opérationnelle de la programmation économique inscrite dans le cadre du projet global du PGB, et veiller à l'intégration des projets économiques au PGB :

- Décliner et piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie commerciale (dimension, positionnement, facteurs attractivité, etc.) en lien avec le chef de projet
- Assurer l'émergence et l'accompagnement de projets, y compris ESS en établissant une offre d'accueil dont l'immobilier d'entreprises

Accompagner les entreprises du quartier dans leurs démarches de développement. Accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter sur le quartier dans la recherche de solutions adaptées - immobilières et offre de services.

Développer, au travers de la démarche d'animation économique territoriale, la relation de proximité avec les acteurs économiques du quartier, notamment en vue de :

- Mobiliser les entreprises pour définir une offre de services spécifique en lien avec les besoins et attentes exprimés sur le territoire.
- Définir et mettre en œuvre des initiatives d'animation collectives pour faciliter les rapprochements entre entreprises

Coordonner avec les Développeurs économiques des pôles concernés les projets économiques du PGB dans un périmètre plus global. Partager avec eux une « mémoire du projet », le périmètre du PGB devant à terme revenir sous leurs compétences

Participer à la dynamique du réseau des développeurs économiques de Nantes Métropole.

Décide,

Article 1 : L'emploi de développeur économique expert au pôle Nantes Ouest, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché territorial, à savoir au minimum / IB 444 et au maximum / IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

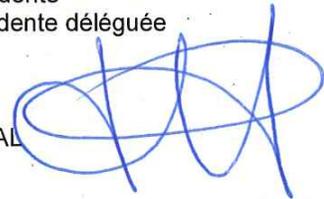
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **- 9 JAN. 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

10 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230109-2023_38DEC-AU
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023